

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-00019

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 9 juin 2026, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

- La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser une distance de 2 mètres entre le bâtiment principal et le bâtiment accessoire projeté.

La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage no 2016-532 en vigueur, à l'article 6.2.4., alinéa 2 au point b), un bâtiment accessoire isolé du bâtiment principal localisé en cour arrière ou latérales doit être à une distance minimale de 3 mètres de tout bâtiment.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 3 987 450 du cadastre du Québec, sise au 16, chemin Foster, dans la zone M-6.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 9 juin 2026, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 15 Mai 2026.

(Signé)

James L. Lacroix
Directeur général
et greffier-trésorier